

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – GALBRUN Karine – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Michel TANGUY
- Nicolas DAGORN à Véronique LESCA
- Fabienne LE GOC LE SAGER à Valérie VOISIN

Les conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir de voter en leur nom :

- Bruno BORDENAVE

Date de convocation : 30 juin 2020

*Gwenaëlle SPAROSVICH-GRANDIL est nommée* secrétaire de séance

**BAIL  
EMPHYTEOTIQUE  
ADMINISTRATIF  
AVEC L'OPAC**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que la municipalité souhaite faciliter et favoriser l'accès au logement pour tous c'est pourquoi elle a fait appel à l'OPAC pour réaliser des logements individuels en location et en location/accession à la propriété au sein d'un quartier avec une orientation durable qui sera situé à Pouldohan.

Ce nouveau quartier sera caractérisé par des cheminements piétons publics, une orientation optimisée des maisons, un espace central végétalisé, des espaces communs qualitatifs, la conservation et la mise en valeur des éléments paysagers remarquables, un mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire optimisé avec des pompes à chaleur, et un parc paysager comprenant une gestion des eaux pluviales par des noues végétales.

**Le projet consiste en la réalisation de 20 pavillons individuels comportant huit (8) T3, dix (10) T4 et deux (2) T5.**

Dans ce cadre, la Commune de TREGUNC mettrait à la disposition de l'OPAC un terrain dont elle est propriétaire, situé à Pouldohan, figurant au cadastre sous la référence YM 516 pour une contenance de 14 ares 48 centiares.

Le bail serait conclu pour une durée de cinquante-cinq (55) années moyennant un loyer annuel de 500€ (Cinq cent euros).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 22 juin 2020 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, approuve le projet de bail emphytéotique administratif avec l'OPAC et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 9 juillet 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

